

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de M. Jean-Claude GRANIER, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Claude GRANIER – Bernard FABRE – Mme Aurélie MOULY – M. Jérôme LOZANO (arrivé au point n° 2) - Brigitte CUESTA – M. Philippe AUPETIT – Mme Maryline SALVAN – M. Maurice COUDERC – Mmes Catherine RAYNAL - Marie-Laure FARACO – Alexandra DAUSSE – MM. Sébastien FONTAINE – Ambdillah BACAR - Gérald RIVIERE – Mme Charlène CUESTA – M. Bernard AUGIER – Mmes Christine TEULIER - Michèle PLEINECASSAGNE – Michèle MACALUSO – M. Laurent ALEXANDRE.

Procurations : M. Lionel AULANIER à M. Jean-Claude GRANIER,
Mme Agnès GARROUSTE à Mme Maryline SALVAN,
Mme Laura HERNANDEZ-FARJARDO à M. Bernard FABRE.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Charlène CUESTA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : SMICA – Mutualisation pour l'emploi d'un D.P.O. (Délégué à la Protection des Données).

Monsieur le Maire expose que depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées doivent répondre à l'obligation posée par le RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel, de disposer d'un DPO - Délégué à la Protection des Données.

Ce Délégué ne doit pas être un Agent de la Collectivité.

Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part de l'offre de mutualisation envoyée à la Collectivité par le SMICA.

En exécution du Syndicat, j'ai mis en place un Pôle Confiance Numérique pour gérer la protection et la sécurité des données à caractère personnel.
012-211200134-20260922-20260922_09-DE
Reçu le 25/09/2026

Il s'engage à le mettre à disposition des Collectivités qui le souhaitent pour réaliser le traitement de leurs données à caractère personnel.

Cette prestation donnera lieu au paiement d'une cotisation annuelle (pour information, pour l'année 2026, le montant de la cotisation sera de 1 080 €).

Le Conseil Municipal,

VU le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données,

VU les statuts du SMICA,

CONSIDERANT que la Commune d'AUBIN doit faire appel à des ressources spécialisées afin de garantir l'impartialité obligatoire nécessaire à la réalisation de cette mission de Délégué à la Protection des Données,

COMPTE-TENU de l'impératif de mutualisation et d'économies pour la Commune d'AUBIN,

Après avoir délibéré,

ACCEPTE la solution proposée par le SMICA concernant la mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données.

S'ENGAGE à payer la cotisation décidée chaque année par le SMICA ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives liées à cette affaire et à procéder aux formalités nécessaires.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **23 septembre 2026**.

Publiée ou Notifiée le **23 septembre 2026**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,



Charlène CUESTA



Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Claude GRANIER

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE, 68, Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cédex 7 dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.